

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 30 janvier 2026

DÉLIBÉRATION – CA-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-02

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 18 FEV. 2026

Date de transmission : 18 FEV. 2026

Date de réception rectorat : 18 FEV. 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT APPROBATION DE LA MOTION RELATIVE À LA SITUATION DES LAURÉATS ET CANDIDATS GAZAOUIS DU PROGRAMME PAUSE

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la proposition de motion présentée, discutée et adoptée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 janvier 2026, annexée à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver la motion relative à la situation des lauréats et candidats gazaouis du programme PAUSE telle que reproduite en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 30 janvier 2026

Fait à Créteil, le 30 janvier 2026

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 32	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 23,
Quorum : 17	Votes exprimés : 23
Membres présents : 20	Pour : 23
Membres représentés : 8	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 28	Abstention : 0

***Modalités de recours :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Motion relative à la situation des lauréats et candidats gazaouis du Programme PAUSE.

Le Programme PAUSE (Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des Artistes en Exil), porté par le Collège de France, constitue un dispositif essentiel de soutien aux chercheurs, enseignants-chercheurs et artistes contraints à l'exil du fait de conflits armés ou de persécutions, et repose sur les valeurs fondamentales de solidarité académique, de liberté scientifique et de protection des savoirs.

Dans le cadre de l'appel PAUSE pour la session 1 de l'année 2026, il a été porté à la connaissance des établissements que, sur instruction du ministère des Affaires étrangères, le programme se voit contraint de suspendre provisoirement l'instruction de nouvelles candidatures de scientifiques ou d'artistes localisés dans la bande de Gaza. Cette décision est justifiée par l'incapacité, à ce stade, à procéder à l'évacuation des lauréats concernés. Il est précisé que la situation sera réévaluée en amont de la session 2, prévue début avril 2026.

Cette suspension intervient dans un contexte particulièrement préoccupant, alors même que de nombreux lauréats et candidats gazaouis précédemment retenus par le jury du Programme PAUSE demeurent dans l'attente d'une évacuation et de la délivrance de visas.

Situation des collègues gazaouis du Programme PAUSE au 21 janvier 2026 :

1. Lauréats des sessions antérieures à décembre 2025

Vingt-cinq lauréats gazaouis ont été sélectionnés lors de sessions antérieures. Parmi eux :

- vingt-et-un lauréats sont toujours retenus à Gaza avec leurs familles, en attente de visas qui ne leur ont pas encore été délivrés par la France ;
- certains de ces lauréats sont en attente d'évacuation depuis octobre 2024 ;
- l'un de ces lauréats est accueilli par l'Université Paris-Est Créteil ;
- deux lauréats ont été évacués courant 2025 par l'Italie et l'Espagne, où ils demeurent bloqués dans l'attente de visas français ;
- un lauréat a été évacué dans le cadre d'une reprise d'études en Italie, où il réside actuellement.

2. Candidats retenus lors de la session de décembre 2025

Soixante-sept candidatures de collègues gazaouis ont été retenues par le jury du Programme PAUSE lors de la session de décembre 2025 :

- dix candidatures, concernant des personnes sans ayants droit, ont été validées fin décembre 2025 par le comité de direction du Programme ; ces collègues sont actuellement en attente de visas et d'évacuation ;
- cinquante-sept candidatures, bien que retenues par le jury, demeurent en attente de validation par les autorités compétentes, le ministère des Affaires étrangères s'opposant à cette étape, laquelle conditionne l'obtention de tout visa.

Face à cette situation, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil exprime sa vive préoccupation quant aux conditions dans lesquelles sont maintenus les lauréats et candidats gazaouis du Programme PAUSE, collègues de la communauté universitaire internationale.

L'Université Paris-Est Créteil, attachée aux principes de solidarité académique, de liberté de la recherche et d'accueil des scientifiques et artistes en exil, souhaite que des démarches soient engagées afin que :

- les évacuations des lauréats déjà sélectionnés puissent être mises en œuvre dans les meilleurs délais ;
- les procédures d'instruction et de validation des candidatures puissent reprendre dans des conditions équitables.